



Le PLU2 est promulgué

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré en vigueur le 18 juin. Des explications et une cartographie dynamique sont disponibles sur le site plu.lillemetropole.fr.

Publié le 18 juin 2020



Le plan local d'urbanisme, ou PLU, est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il détermine l'affectation des sols pour chaque terrain présent sur le territoire et définit les règles quant aux formes que doivent prendre les constructions, aux zones qui doivent rester naturelles, à celles qui sont réservées pour les constructions futures, etc. Il expose clairement le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Le PLU2, traduction du projet métropolitain

Le projet métropolitain, c'est bien de dessiner la métropole demain. Le nouveau PLU permet de rendre cet objectif possible et cohérent. De projeter le rêve dans la réalité. Élaboré en large concertation avec les communes et les habitants et adopté le 19 décembre dernier par les élus métropolitains, il entre en vigueur ce 18 juin 2020.

Au-delà de son objectif d'aménagement du territoire métropolitain performant et solidaire, il ambitionne de relever les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés à travers une stratégie innovante et exemplaire, notamment par la décision de stopper toute nouvelle extension



urbaine dans l'aire d'alimentation des captages d'eau du sud de la métropole. Il développera le bien-vivre au quotidien, pour tous les habitants, en agissant sur le logement, l'emploi et la mobilité. Il contribuera donc à l'attractivité économique et au rayonnement de la métropole, réaffirmant ainsi son rôle de capitale régionale responsable.

Une cartographie dynamique pour une expérience améliorée

Le PLU2 est constitué de onze Plans Locaux d'Urbanisme et d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (sur le secteur sauvegardé de Lille). Il s'accompagne aussi du Règlement de Publicité Intercommunal (RLPI).

Ces documents sont consultables sur

>> plu.lillemetropole.fr [1].

En parallèle, la MEL met à disposition de chacun un nouvel outil de consultation : la cartographie interactive personnalisable du PLU2.

Elle vous aidera à vous familiariser avec ces nouveaux documents et à connaître, d'un simple clic, les règles d'urbanisme qui s'appliquent à un terrain. L'interface vous permet aussi de consulter l'ensemble des cartes qui composent le PLU. Vous aurez ainsi des réponses plus rapides à vos questions concernant les possibilités et les obligations qui s'appliquent pour chaque parcelle de la métropole :

>> [cartographie dynamique](#) [2]

- [plu.lillemetropole.fr Accès](#) [3]
- [Cartographie dynamique Accès](#) [2]



Le PLU2 est promulgué

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)



URL de la source (modifié le 10/07/2020 - 14:54): <https://www.wambrechies.fr/actualites/le-plu2-est-promulgue>

Liens

[1] <http://plu.lillemetropole.fr/>

[2] <https://geomel.lillemetropole.fr/adws/app/ea6babec-1762-11ea-8a28-b7da9ed8745f/index.html>

[3] <https://plu.lillemetropole.fr/>

Bannière: